

*Informations financières de*

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE  
LA CROIX-ROUGE  
Fonds du Séisme et Tsunami en Asie  
Fonds du Séisme à Haïti**

*31 mars 2013 et 2012*

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de  
la Société canadienne de la Croix-Rouge

Nous avons effectué l'audit des informations financières ci-jointes de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds du Séisme et Tsunami en Asie et Fonds du Séisme à Haïti, qui comprennent les états des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1<sup>er</sup> avril 2011, et les états de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires des exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les informations financières*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément aux principes comptables décrits à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les informations financières, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les informations financières. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### *Responsabilité de l'auditeur (suite)*

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les informations financières donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des états des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds du Séisme et Tsunami en Asie et Fonds du Séisme à Haïti aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012, conformément aux principes comptables décrits à la note 2.

A handwritten signature in blue ink that reads "Deloitte s.r.l.".

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 6 juin 2013

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**Informations financières**  
**31 mars 2013 et 2012**

---

	<u>PAGE</u>
États des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	1
États de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires	2
Notes afférentes aux informations financières	3 - 10

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du Séisme et Tsunami en Asie

Fonds du Séisme à Haïti

États des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

aux 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1er avril 2011

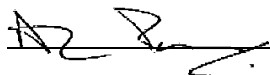
(en milliers de dollars)

	Haïti			Tsunami		
	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Espèces et quasi-espèces						
Grevées d'affectations d'origine externe	16 338 \$	22 870 \$	38 027 \$	165 \$	459 \$	13 090 \$
Grevées d'affectations d'origine interne - revenus de placements	-	-	-	10 459	13 043	6 909
Frais payés d'avance	1 374	138	255	2 288	3 733	3 099
	17 712	23 008	38 282	12 912	17 235	23 098
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)</b>	<b>31 112</b>	<b>42 041</b>	<b>66 427</b>	<b>10 055</b>	<b>14 053</b>	<b>18 882</b>
	48 824	65 049	104 709	22 967	31 288	41 980
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs et charges à payer	1 044	664	3 180	1 077	1 431	466
Payable à la Société canadienne de la Croix-Rouge	2 319	2 729	6 396	395	350	2 800
	3 363	3 393	9 576	1 472	1 781	3 266
<b>FONDS NETS DISPONIBLES POUR LES BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>45 461 \$</b>	<b>61 656 \$</b>	<b>95 133 \$</b>	<b>21 495 \$</b>	<b>29 507 \$</b>	<b>38 714 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL,



Président



Président, Comité national de vérification et des finances

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**États de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires**  
**des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012**  
**(en milliers de dollars)**

	Haïti		Tsunami	
	2013	2012	2013	2012
Augmentation des fonds				
Apports (note 3)	115 \$	633 \$	(193,00) \$	- \$
Revenus de placements	2 269	4 537	857	1 304
	<b>2 384</b>	5 170	<b>664</b>	1 304
Diminution (augmentation) des fonds				
Secours d'urgence et gestion des services aux sinistrés	3 466	(4 630)	2 982	2 152
Santé incluant eau et assainissement	4 212	1 392	796	1 084
Moyens de subsistance	-	-	429	(417)
Reconstruction	4 801	34 984	230	2 523
Valeurs humanitaires et rétablissement des liens familiaux	-	78	412	603
Développement organisationnel	1 022	413	1 605	2 375
Soutien direct à la programmation (note 5)	4 590	7 912	2 039	2 698
Diminution totale des fonds	<b>18 091</b>	40 149	<b>8 493</b>	11 018
Augmentation (diminution) des gains non réalisés sur placements à long terme	<b>(488)</b>	1 502	<b>(183)</b>	507
<b>DIMINUTION DES FONDS NETS</b>	<b>(16 195)</b>	(33 477)	<b>(8 012)</b>	(9 207)
<b>FONDS NETS DISPONIBLES POUR LES BÉNÉFICIAIRES AU DÉBUT</b>	<b>61 656</b>	95 133	<b>29 507</b>	38 714
<b>FONDS NETS DISPONIBLES POUR LES BÉNÉFICIAIRES À LA FIN</b>	<b>45 461 \$</b>	61 656 \$	<b>21 495 \$</b>	29 507 \$

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

## Fonds du Séisme et Tsunami en Asie

## Fonds du Séisme à Haïti

### Notes afférentes aux informations financières

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

---

#### 1. OBJECTIF ET JURIDICTIONS DES FONDS

##### *Objectif et juridiction sur le Fonds du Séisme et Tsunami en Asie*

L'objectif et l'étendue de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds du Séisme et Tsunami en Asie (le « Fonds ») ont été approuvés par le Conseil des directeurs de la Société canadienne de la Croix-Rouge (la « Société ») le 26 février 2005.

À la suite des décisions prises par le Conseil des directeurs, le Fonds est utilisé exclusivement pour répondre aux besoins en rétablissement immédiats et à long terme des personnes d'Asie frappées par le séisme et le tsunami le 26 décembre 2004, et les revenus de placements sont entièrement affectés au Fonds. Les volontés signifiées par les donateurs qui sont plus précises que le but général du Fonds (par exemple, utiliser les contributions dans un pays en particulier) seront rigoureusement respectées, et les fonds seront utilisés conformément à la volonté du donateur.

##### *Objectif et juridiction sur le Fonds du Séisme à Haïti*

Le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter qui s'est accablé sur Haïti a rendu plus de 1,2 million de personnes sans abri et nécessitant une gamme complète de secours d'urgence ainsi que des efforts de rétablissement et de reconstruction à plus long terme.

La Société a obtenu près de 200 millions de dollars du public, des gouvernements provinciaux et fédéraux et de sociétés; ce montant inclut 54 millions de dollars de subvention paritaire établie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le Conseil a approuvé les répartitions de fonds aux interventions et secours d'urgence dans les vingt-quatre premiers mois, aux interventions de rétablissement dans les trente-six mois suivants et au soutien à plus long terme pour le développement organisationnel de la Société de la Croix-Rouge haïtienne.

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**Notes afférentes aux informations financières**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2012**  
**(en milliers de dollars)**

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

*Modification comptable*

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, le Fonds a adopté les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes »), telles qu'énoncées dans la Partie III du Manuel de l'ICCA. Le Fonds applique aussi les normes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de l'ICCA dans le sens où les normes de la Partie II traitent de sujets qui ne le sont pas dans la Partie III. Conformément au chapitre 1501 du Manuel de l'ICCA intitulé *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*, la date de transition des nouvelles normes est le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le Fonds a préparé et présenté un état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires en date de cette transition aux nouvelles normes. Cet état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires d'ouverture représente le point de départ de sa comptabilité selon les nouvelles normes comptables. Dans l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires et en vertu des recommandations du chapitre 1501, le Fonds :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'actif net, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément à l'article 1501, les méthodes comptables qui suivent ont été appliquées de la même manière pour tous les exercices présentés et les ajustements consécutifs à l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués rétrospectivement. Si ce n'est l'exemption prise pour les Avantages complémentaires de retraite, nulle autre exemption n'a été prise par le Fonds au 1<sup>er</sup> avril 2011.

L'impact de l'adoption des nouvelles normes est limité à un changement de convention comptable en ce qui concerne les placements.



**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**Notes afférentes aux informations financières**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2012**  
**(en milliers de dollars)**

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

*Modification comptable (suite)*

Le Fonds continue de constater ses placements à la juste valeur; cependant, les gains et pertes non réalisés qui étaient précédemment présentés directement à l'actif net jusqu'à leur réalisation lorsque le gain ou la perte était transféré aux revenus de placement. Les gains et pertes réalisés sont maintenant constatés directement à l'état consolidé des résultats. Cependant, ce changement n'a pas eu d'impact à l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.

*Présentation*

Les informations financières ci-jointes présentent les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires ainsi que l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires du Fonds du Séisme et Tsunami en Asie et du Fonds du Séisme en Haïti (les « Fonds »). Les Fonds consistent en un ensemble de comptes distincts maintenus par la Société et ne comprennent que les activités financières associées à l'intervention du Fonds lors de ces sinistres.

Les Fonds sont des segments d'activités non constitués de la Société. Par conséquent, ces informations financières pourraient ne pas être indicatives de l'activité financière qui aurait été réalisée par les Fonds s'ils avaient été exploités comme organismes non affiliés.

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2013 sont présentés dans les états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à titre de produits reportés et à titre d'actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la portion des revenus de placements du Fonds du Séisme et Tsunami en Asie.

*Services bénévoles*

Les Fonds bénéficient grandement des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les informations financières puisqu'elle est difficile à mesurer.

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**Notes afférentes aux informations financières**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2012**  
**(en milliers de dollars)**

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

*Constatation des revenus*

Les revenus d'entreprises et de gouvernements sont comptabilisés à titre de produits à la première des deux éventualités suivantes : la date de réception de l'apport ou la date à laquelle l'apport devient une créance en vertu de l'accord de financement applicable. Les dons de particuliers sont comptabilisés à titre de produits au moment de leur réception.

*Instruments financiers*

Les instruments financiers du Fonds se composent des espèces et quasi-espèces, des placements à long terme et des créditeurs et charges à payer.

Les instruments financiers et passifs financiers sont constatés au départ à leur juste valeur lorsque le Fonds devient partie à des provisions contractuelles d'un instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des espèces et quasi-espèces et des placements qui sont évalués à leur juste valeur.

*Placements à long terme*

Les placements d'une durée supérieure à un an à partir du 31 mars 2013 sont présentés comme placements à long terme et comptabilisés à la juste valeur avec l'impact des variations des gains et pertes non réalisés présenté dans l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**  
**Fonds du Séisme et Tsunami en Asie**  
**Fonds du Séisme à Haïti**  
**Notes afférentes aux informations financières**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2012**  
**(en milliers de dollars)**

---

**3. APPORTS**

Les apports proviennent des sources suivantes :

	<b>Haïti</b>		<b>Tsunami</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Apports du public et des autres sociétés de la Croix-Rouge	<b>115 \$</b>	<b>633 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
ACDI	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(193)</b>	<b>-</b>
	<b>115 \$</b>	<b>633 \$</b>	<b>(193) \$</b>	<b>- \$</b>

Haïti : L'ACDI a contribué des fonds à l'intention des deux hôpitaux ERU et pour la construction d'abris. Aucun nouveau financement n'a été reçu au cours de l'exercice.

Tsunami : L'ACDI avait convenu de fournir des subventions de contrepartie cumulatives équivalant au total des dons reçus des donateurs particuliers jusqu'au 11 janvier 2005 inclusivement. Aucun nouveau financement n'a été reçu au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le Fonds a comptabilisé des ajustements au Fonds du Tsunami suite à des audits effectués par l'ACDI sur des projets divers; ces ajustements s'élèvent à 193 \$ (nul \$ en 2012).

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds du Séisme et Tsunami en Asie

Fonds du Séisme à Haïti

Notes complémentaires

des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars)

## 4. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 mars 2013				31 mars 2012				1 <sup>er</sup> avril 2011			
	Haïti		Tsunami		Haïti		Tsunami		Haïti		Tsunami	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Revenus fixes	<u>31 112 \$</u>	<u>29 836 \$</u>	<u>10 055 \$</u>	<u>9 630 \$</u>	<u>42 041 \$</u>	<u>40 277 \$</u>	<u>14 053 \$</u>	<u>13 445 \$</u>	<u>66 427 \$</u>	<u>66 165 \$</u>	<u>18 882 \$</u>	<u>18 745 \$</u>

Les placements de rendement fixe sont composés d'obligations du gouvernement du Canada et de sociétés dont les dates d'échéance s'échelonnent de 2013 à 2049, et dont les produits d'intérêt varient de 2,25 % à 10,35 %.

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

## Fonds du Séisme et Tsunami en Asie

## Fonds du Séisme à Haïti

### Notes afférentes aux informations financières

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

---

#### 5. FRAIS DE SOUTIEN ET TRANSACTIONS D'ORGANISMES APPARENTÉS

La Société soutient entièrement les Fonds, sur le plan administratif et autre, en matière de soutien direct à la programmation.

##### *Soutien direct à la programmation*

Le soutien direct à la programmation représente les activités de soutien direct nécessaires à l'intervention lors d'un sinistre, notamment les approvisionnements de secours et de reconstruction, y compris les approvisionnements de secours, les visites sur le terrain, les évaluations et missions du personnel et les services de soutien.

#### 6. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### *Justes valeurs*

Les valeurs comptables des créiteurs et charges à payer et des montants à payer au Fonds donnent une valeur approximative de leur juste valeur en raison des périodes relativement courtes de ces instruments.

Consultez la note 4 pour connaître les justes valeurs liées aux placements du Fonds.

##### *Risque lié aux placements*

Le Conseil des directeurs de la Société a approuvé un état des politiques et des procédés relatifs aux placements qui fournit des directives concernant la gestion des placements du Fonds. En vertu de cette méthode, les placements sont déboursés de façon stratégique à longue échéance parmi plusieurs classements d'actifs afin de réduire le risque de la volatilité des placements. Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante de portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'opinion que ces concentrations sont normales.

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

## Fonds du Séisme et Tsunami en Asie

## Fonds du Séisme à Haïti

### Notes afférentes aux informations financières

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

---

#### 6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### *Risque de change*

Le Fonds ayant des activités à l'échelon international, est exposé aux risques de marché découlant des modifications des taux d'intérêt et des taux de change. Le risque de change n'est pas significatif.

##### *Risque de crédit*

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le crédit est principalement accordé aux gouvernements provinciaux, posant des risques de crédit minimaux pour le Fonds.

Le risque de crédit maximal pour le Fonds est représenté par la juste valeur des placements et des débiteurs telle que présentée à l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, le revenu de placement et les charges d'intérêt du Fonds. Les placements à instrument à taux fixe du Fonds sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée significative.

#### 7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Fonds du Séisme et Tsunami en Asie a des engagements contractuels de 1 609 \$ (2 310 \$ au 31 mars 2012; 4 026 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011).

Le Fonds du Séisme en Haïti a des engagements contractuels d'un montant de 4 816 \$ (4 455 \$ au 31 mars 2012; 8 379 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011).